



REGLEMENT DES COMPETITIONS U13

Règlement validé par le Comité Directeur du 17 août 2018

Article 1 – Participation

Les compétitions U13 du District Marne sont régies par les règlements généraux de la FFF ainsi que par les règlements particuliers de la Ligue Grand Est.

Article 2 – Organisation

Ce championnat se déroule en trois phases :

La phase Brassage définit les niveaux dans lesquels jouent les équipes engagées. Elle se déroule sur quatre journées au mois de septembre/Octobre. Aucun match remis n'est accepté pendant le brassage ; en cas d'absence, l'équipe sera déclarée « Forfait ».

La première phase est un championnat par poules de 6 équipes selon 4 niveaux de jeu (Elite, Excellence, Honneur, Promotion) d'octobre à novembre. Toutes les équipes se rencontrent par match aller simple. Un classement est effectué aboutissant à des montées/descentes dans tous les niveaux.

La deuxième phase est un championnat de février à juin, par poules de 9/10 équipes selon les niveaux de jeu (Régional, Elite, Excellence, Honneur, Promotion).

Article 3 – Montées / Descentes et Organisation / Répartition des équipes

3.1. Phase de Brassage

- Brassage Elite, Excellence, Honneur :

Toutes les équipes inscrites au Brassage sont réparties sur « x » Poules de 9 équipes.

Les équipes évoluant en Ligue la saison précédente sont têtes de série.

Les poules ne sont pas constituées par secteur géographique mais par tirage au sort.

Les rencontres se déroulent sous forme de plateaux de 3 équipes (afin d'éviter notamment les déplacements trop longs).

A l'issue de cette phase de Brassage, les équipes sont réparties pour le compte de la 1ère phase de la manière suivante :



- 12 équipes en Elite (2 groupes de 6) ;
- 12 équipes en Excellence (2 groupes de 6) ;
- 24 équipes en Honneur (4 groupes de 6) ;
- Les autres équipes évolueront en Promotion (« x » Groupes de 6).

Les équipes s'étant engagées directement en Promotion ne participent pas à la phase de Brassage mais à des plateaux < Groupes de secteur>.

3.2. Organisation de la 1ère Phase

- Niveau Elite :

Elite : 2 groupes de 6 équipes.

Montées : les 2 premiers de chaque groupe et le meilleur 3ème accèdent en Ligue en 2ème phase (soit 5 équipes).

Restent : toutes les autres équipes restent en Elite.

- Niveau Excellence :

Excellence : 2 poules de 6 équipes.

Montées : les premiers de chaque groupe et le meilleur 2ème accèdent en Elite en 2ème phase (soit 3 équipes)

Restent : toutes les autres équipes restent en Excellence.

- Niveau Honneur :

Honneur : 4 poules de 6 équipes.

Montées : les 2 premiers de chaque groupe et les 3 meilleurs 3èmes accèdent en Excellence (soit 11 équipes).

Restent : toutes les autres équipes restent en Honneur.

- Niveau Promotion :

Promotion : « x » poules de 6 équipes.

Montées : les 2 premiers de chaque poule et « x » 3ème(s) afin d'arriver à 17 équipes.

Restent : toutes les autres équipes évolueront en Promotion.



3.3. Organisation de la 2ème Phase

- Ligue : 1 poule de 10 équipes (5 équipes Marnaises et 5 équipes ardennaises) ;
- Elite : 1 poule de 10 équipes ;
- Excellence : 2 poules de 10 équipes ;
- Honneur : 3 poules de 10 équipes ;
- Promotion « x » poules de 9/10 équipes.

Aucune montée et descente à la fin de la saison.

3.4 Dispositions particulières

Les cas non prévus au présent règlement sont jugés par la Commission Foot Animation.

Article 4 – Qualification / Participation

Une équipe est composée de 12 joueur(e)s au maximum (8 sur le terrain + 4 remplaçants).

Toutefois, dans les championnats Promotion, en cas d'effectif insuffisant, les clubs ont **la possibilité** de jouer à 7 minimum ou de compléter leur équipe avec des joueurs de l'équipe adverse **avec accord préalable**, indiqué sur la feuille de match **avant le début de la rencontre**, et signé par les Educateurs ou dirigeants des 2 équipes.

Une équipe peut compter 3 U11 au maximum (aucun U10), mais peut inclure des U14 Féminines (illimité).

Article 5 – Horaires / Durée des rencontres

Les rencontres se jouent à **16h15 (Eté) et 15h45 (Hiver)** sur le terrain du premier nommé pour les 1^{ère} et 2^{ème} phases. Possibilité d'avancer l'horaire à **14h00** (sans accord du club adverse) pour les clubs faisant la demande par écrit au service des compétitions (competitions@marne.fff.fr) avec copie au responsable de la catégorie (u13@marne.fff.fr), 15 jours avant le début du championnat.

Les rencontres se déroulent en 2 mi-temps de 30 minutes chacune. Avec à 15 min. de chaque période une pause coaching (durée 2 min.).

Article 6 – Mutations

L'Assemblée Fédérale du 22 juin 2013 a voté la modification des articles 99 et 117 imposant **le cachet mutation sur les licences à partir des U12 inclus**. Par conséquent, l'article 160 des RG concernant le nombre de mutés est applicable ainsi que l'accord du club quitté obligatoire hors période (4 joueurs mutés dont 2 hors période maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match).



Article 7 – Festival Foot U13 et Coupe District Marne U13

Programme du Festival Foot U13

1^{er} tour le 13 Octobre 2018 – concerne toute les équipes 1 (en fonction du nombre d'équipes, 16 plateaux de 3ou 4 équipes), **2** ou 3 équipes qualifiées par site = **32** équipes qualifiées. ½ Finales avec 32 équipes (les équipes Elite sont têtes de série) et Finale District à 16 équipes. Puis Finale LGEF (Ligue Grand Est Football).

Programme COUPE DMF U13

Engagement des équipes : toutes les équipes réserves + équipes éliminées au 1^{er} Tour du Festival Foot U13

1^{er} Tour Coupe DMF U13 = uniquement équipes « réserves »

- a. « x » Plateaux de 4 équipes (1 ou 2 qualifiés par site)
- b. Date = idem 1^{er} Tour Festival Foot U13 (mi-octobre)

2^{ème} Tour Coupe DMF U13 = entrée des équipes éliminées au 1^{er} Tour du Festival Foot U13

- c. 6 Plateaux de 4 équipes (2 qualifiés par site)
- d. Date = lors de la Finale Territoriale Festival Foot U13 (mars)

3^{ème} Tour Coupe DMF U13

- e. 4 Plateaux de 3 équipes (1 qualifié par site)
- f. Date = mai

Finale Coupe DMF U13

4 équipes un samedi au mois de Juin

Article 8 – Ententes et groupements

Le Conseil de Ligue du Grand Est a décidé de maintenir les règlements antérieurs pour la saison 2017/2018 concernant les compétitions de jeunes.

Article 9 – Encadrement / Accompagnement des équipes

L'inscription sur la feuille de match d'un encadrant licencié majeur est obligatoire (article 30 des règlements généraux). Une amende de 10 € est infligée par match où l'infraction est constatée.

Article 10 – Lois du jeu / Arbitrage à la touche

Depuis la saison 2015/2016, l'arbitrage à la touche par les joueurs U13 est obligatoire !

Trois Informations importantes à retenir :

1. A chaque match 4 joueurs différents occupent la « fonction » durant 15 minutes.
2. Ceux-ci jugent leur moitié de terrain (c'est-à-dire l'attaque adverse).
3. Recommandation : chaque joueur doit jouer au moins 45 minutes.



Article 11 – Réserves / Réclamations / Procédures d'appel

Les clubs ont la possibilité de poser des réserves d'avant match, celles-ci doivent être inscrites sur la feuille de match et confirmées selon les conditions prévues à l'article 186 des RG de la FFF.

Les clubs peuvent également déposer des réclamations d'après match en vertu de l'article 187 des RG de la FFF.

Ces réserves ou réclamations doivent être confirmées dans les 48 heures après la rencontre, par courrier électronique avec en-tête du club obligatoire ou par pli recommandé et adressées au secrétariat du District.

Les réserves ou réclamations sont étudiées par la Commission Foot Animation.

Article 12 – Appel

La Commission d'Appel du District (configuration sportive) statue en 2^{ème} et dernier ressort.

PROCEDURE D'APPEL : *Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel configuration Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans un délais de sept jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)*

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS